

Appendice

## Appendice 1: Liste des Membres de l'Equipe

## 1 . Liste des Membres de l'Equipe

( 1 ) Mission d'Etude de Concept de Base ( 6 Janvier au 1er Fervrier 2007)

No	Nom	Position	Occupation
1	M. Akihiko HOSHINO	Chef de mission	Chef, Département de la coopération financière non-remboursable, JICA
2	M. Kentaro NAGAI	Coordinateur et gestion du projet	Département de la coopération financière non-remboursable, JICA
3	M. Kazuna KOIZUMI	Chef du Projet / Planning architectural	Mohri, Architect & Associates, Inc.
4	M. Kenichi TANAKA	Planning d'éducation	Mohri, Architect & Associates, Inc.
5	M. Nobuhiro MOHRI	Planning architectural et ingénierie	Mohri, Architect & Associates, Inc.
6	M. Hiroyuki YOSHIZAWA	Planning de construction et d'estimation des coûts	Mohri, Architect & Associates, Inc.
7	M. Katsumi HAYASHI	Planning d'équipement/de fourniture et estimation	Mohri, Architect & Associates, Inc.
8	M. Junichi YOKOBORI	Planning d'équipement/ de fourniture et estimation - 2	Mohri, Architect & Associates, Inc.
9	Mme Yuko HIROSE	Planning d'éducation - 2	Mohri, Architect & Associates, Inc.
10	Mme Hiromi TANAKA	Interprète	Mohri, Architect & Associates, Inc.

( 2 ) Mission de l'explication de l'Etude de Concept de Base ( 15 au 26 Mai 2007 )

No	Nom	Position	Occupation
1	M. Hisanao NODA	Chef de mission	Chef, Directeur Bureau Senegal, JICA
2	M. Kentaro NAGAI	Coordinateur et gestion du projet	Département de la coopération financière non-remboursable, JICA
3	M. Kazuna KOIZUMI	Chef du Projet / Planning architectural	Mohri, Architect & Associates, Inc.
4	M. Nobuhiro MOHRI	Planning architectural et ingénierie	Mohri, Architect & Associates, Inc.
5	M. Junichi YOKOBORI	Planning d'équipement/ de fourniture et estimation - 2	Mohri, Architect & Associates, Inc.
6	Mme Hiromi TANAKA	Interprète	Mohri, Architect & Associates, Inc.

## Appendice 2: Calendrier de la Mission

## 2. Calendrier de la mission

### (1) Etude de Concept de base

Date	A		B	C	D	E	F	G	H	I		
	Chef de Mission	Coordonateur	Chef du Projet Planning Architectural	Planning Education	Planning Architectural et Ingenieurie	Planning Construction et Estimation	Equipement Acquisition et Estimation	Interprete	Planning Architectural	Planning Education		
	M.Akihiko Hoshino	M.Kentaro Nagai	M. Kazuna Koizumi	M. Ken'ichi Tanaka	M. Nobuhiro Mohri	M. Hiroyuki Yoshizawa	M. Katsumi Hayashi	Mme Hiromi Tanaka	M. Jun'ichi Yokobori	MmeYuko Hirose		
	8jours	9jours	26ours	25ours	26jours		25jours		27jours	27 jours		
1/6	Sam		Tokyo-Narita-Paris Roissy CDG (JL40611)-06-16-45									
1	1/7	Dim	Tokyo-Narita-Paris Roissy CDG-Paris Roissy CDG-Bamako		Paris Roissy CDG-Bamako							
2	1/8	Lun	Ministere de l'Education Nationale (MEN)/Reunion				Visite Protocolaire au MEN/Enquete Architecture Estimation et Procuration		idem que C	idem que D	idem que C	
3	1/9	Mar	Conference de Procs-Verbal				Enquete Architecture	Enquete Estimation	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	idem que D	
4	1/10	Mer	Visite de l'IFM de Kangaba/Conference du Procs-Verbal				Enquete Architecture	Enquete Estimation	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	idem que D	
5	1/11	Jeu	Conference du Procs-Verbal				Enquete AGETIPE	Enquete AGETIPE	Enquete ecole primaire	idem que C	Enquete AGETIPE	
6	1/12	Ven	Signature du Procs-Verbal				Visite du IFM Kangaba	Visite du IFM Kangaba	Visite du IFM Kangaba	idem que C	Enquete Architecture	
7	1/13	Sam	Visite d'une Ecole Primaire realisee dans le Projet JICA/Bamako-Dakar			Enquete Architecture	Enquete Estimation	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	Visite du IFM Tomninan, deplacement Bamako-Mopti		
8	1/14	Dim	Paris-Narita	Visite JICA bureau Senegal/Dakar-Paris		Compte rendu et preparations des travaux				Visite du IFM de Koro, aller-retour Mopti-Koro		
9	1/15	Lun		Paris-Narita		Stakes holder Meeting (Kangaba)		Visite du IFM Bougouni, Deplacement Bamako-Sikasso		idem que C	Visite du IFM de Sevre-Mopti, deplacement Mopti-Bamako	
10	1/16	Mar				Enquete et recherche sur les point de l' Education		Visite du IFM Sikasso, Deplacement Sikasso-Bamako		idem que C	Enquete Architecture	
11	1/17	Mer				Enquete et recherche sur les point de l' Education		Etude du site sur place (relief et infrastructure)		idem que C	Etude du site sur place (relief et infrastructure)	
12	1/18	Jeu				Stakes Holder Meeting (Bougouni)	Enquete Education	Enquete Architecture	Enquete Estimation	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	Etude du site sur place supplementaire (infrastructure)
13	1/19	Ven				Stakes Holder Meeting (Sikasso)	Enquete Education	Enquete Architecture	Enquete Estimation	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	Enquete Architecture
14	1/20	Sam	Konakry-Paris	Compte rendu et preparations des travaux								
15	1/21	Dim	Paris-Narita	Compte rendu et preparations des travaux								
16	1/22	Lun		1er Workshop	Enquete Education	1er Workshop		idem que C	1er Workshop	Enquete Education		
17	1/23	Mar		Reunion de conseil de preparation pour la Construction de l' IFM deKati				Enquete Construction	Enquete Acquisition d'equipements	idem que C	Enquete Architecture	
18	1/24	Mer		2e Workshop	Enquete Education	2e Workshop		idem que C	2e Workshop	Enquete Education		
19	1/25	Jeu		Reunion avec MEN/CPS		Reunion avec MEN/CPS		idem que C	idem que D	Enquete Education		
20	1/26	Ven		Reunion avec MEN/CPS		Reunion avec MEN/CPS		idem que C	idem que D	Enquete Education		
21	1/27	Sam		Enquete et compte rendu								
22	1/28	Dim		Enquete et compte rendu								
23	1/29	Lun		Bamako-Dakar	Bamako-Paris	Bamako-Dakar	Bamako-Paris		Bamako-Dakar	Enquete Supplimentaire		
24	1/30	Mar		Visite protocolaire au bureau Senegal JICA et Ambassade du Japon Dakar-Paris		Paris ->	Visite protocolaire au bureau Senegal JICA et Ambassade du Japon Dakar-Paris	Paris ->	Visite protocolaire au bureau Senegal JICA et Ambassade du Japon Dakar-Paris	Bamako-Paris		
25	1/31	Mer		Paris ->	Narita	Paris ->	Narita		Paris ->	Paris ->		
26	2/1	Jeu		Narita		Narita			Narita	Narita		

## (2) Explication de l'Etude de Concept de Base

			Chef de Mission M.Hisanao Noda	Coordonateur M.Kentaro Nagai	Chef du Projet Planning Architectural M. Kazuna Koizumi	Planning Architectural et Ingenieurie M. Nobuhiro Mohri	Interprete Mme Hiromi Tanaka	Planning Architectural M. Jun'ichi Yokobori
1	5/15/07	Mar			Narita→Paris			
2	5/16/07	Mer			Paris→Bamako			
3	5/17/07	Jeu			Discussions au MEN · CPS/Discussions a l'AE de Kati+Enquete Supplementaire			Enquete Supplementaire
4	5/18/07	Ven			Discussions au MEN · CPS/Discussions a l'AE de Kati+Enquete Supplementaire			Enquete Supplementaire
5	5/19/07	Sam		Narita→Paris	Enquete Supplementaire			
6	5/20/07	Dim	Dakar→ Bamako	Paris→Bamako	Compte Rendu			
7	5/21/07	Lun	Ministere des Affaires Etrangeres et Cooperation Internationale/Discussions au MEN · CPS/Discussions a l'AE de Kati					Enquete Supplementaire
8	5/22/07	Mar	Discussions du contenu du Proces-Verbal					Enquete Supplementaire
9	5/23/07	Mer	Discussions du contenu du Proces-Verbal			Enquete Supplementaire	Discussions du contenu du Proces-Verbal	Enquete Supplementaire
						Bamako→Paris		Enquete Supplementaire
10	5/24/07	Jeu	Signature du Proces-Verbal			Paris→Narita	Signature du Proces- Verbal	Enquete Supplementaire
							Bamako→ Dakar	Bamako→Paris
11	5/25/07	Ven		Paris→Narita	Paris→Narita		Paris→Narita	
12	5/26/07	Sam					Paris→Narita	

### Appendice 3: Liste des Parties Concernées du Mali



### 3. Liste des Parties Concernées

#### 【Education】

##### 1. 【Ministère de l'Education Nationale (MEN)】

###### A. 【Cellule de Planification et de Statistique (CPS)】

Mme.Bintou MAIGA	Directrice Nationale
M.Issiaka.M.NIAMBELE	Directeur Général Adjoint
M.Adama S.KEITA	Chef de la Division des Projets Infrastructures et Equipements Scolaires
M.Youssouf BERTHE	Chef de la Section Infrastructure et Equipement Scolaires
M.Lassine SIDIBE	Chef de la Division Statistique et Information
M. Mady KONTA	—
Luc Coulibaly	—

###### B. 【Direction Nationale de l'Enseignement de Base (DNEB)】

M.Souleymane KONE	Directeur National
M.Adama M. TRAORE	Directeur Adjoint

###### B-1. 【Division de l'Enseignement Normal (DEN)】

M.Amadou DEMBA	Chef de la Division de l'Enseignement Normal
M.Bouba K. TRAORE	Chef de Section Formation Continue
M.Bakary SAMAKE	Chef de Section Formation Initiale
M.Ismaila B.TOURE	Charge de Suivi, Section Formation Initiale
M.Ziegue SANOGO	Section Formation Initiale
M.Oumar SISSOKO	—

###### C. 【Direction Administrative et Financière (DAF)】

M.Youba BA	Directeur Administratif et Financier
M.Hama B.TRAORE	Chef Division des Finances
M.Missa DIOMA	Chef du Personnel

###### D. 【Cellule des Projets Educations □ et □ FAD】

M.Mamadou Y.DIAKITE	Directeur
M.Sadou M.DIALLO	Administrateur Gestionnaire

##### 2. 【Academie d'Enseignement de Kati】

M.Temore TIOULENTA	Directeur
M.Djibrille MAIGA	Directeur Adjoint
M.Faraban KONATE	Chef de Division Enseignement Secondaire Générale

3. **【Comité de Gestion de l'IFM de KATI】**  
M.Diowele RONARE                      Responsable Comité Gestion
  
4. **【Centre National de l'Education】**  
M.Youssouf KONANDJI                      Chef Division Curriculum
  
5. **【Centre National des Examens et Concours de l'Education】**  
M.Salaloum O.YOUBBA                      Directeur
  
6. **【CAP\_Bamako Coura】**  
M.Abdoulaye El-Hadj CISSE                      Directeur  
M.Seydou DOUMBRA                      CPG
  
7. **【CAP\_Bamako Bougouri】**  
M.Bakary KONE                      Conseiller Pédagogique
  
8. **IFM de Kangaba】**  
M.Dicks A.RAJIBOU                      Directeur  
M.Moulaye ZOURE                      Directeur des Etudes  
M.Bourama DIAKITE                      Secrétaire Général du Syndicat (SYNTES)  
M.Bokuy DIARRA                      Secrétaire Général du Syndicat National (SNEC)
  
9. **【IFM de Bougouni】**  
M.Tiona BERTHE                      Directeur  
M.Famouke TRAORE                      Directeur des Etudes
  
10. **【IFM de Sikasso】**  
Mme Konate K. SISSOKO                      Directrice  
M.Ousseyni BERTHE                      Directeur des Etudes
  
11. **【IFM de Tominian】**  
M.Zoumana KONE                      Directeur  
M.Mamadou SANGARE                      Directeur des Etudes
  
12. **【IFM de Sevare-Mopti】**  
M.Oumar KONTAO                      Directeur  
M.Magabin DAO                      Directeur des Etudes



23. **【Education Development Center :EDC】**  
Cheick Oumar Coulibaly      Coordonnateur du Projet

24. **【GTZ】**  
Inge VON DERLEY      Chagée de l'éducation  
Dr. Abdoulaye ZONO      Chargé de l' éducation

25. **【UNICEF】**  
Patric Bogino      Chargé de l'Education

**【Construction, Batiment et Travaux】**

26. **【Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat】**  
M.Amadou MAIGA      Chef de Division Urbanisme

27. Ministère de l'Intérieure

A. **【Ministère de Securite Intérieure et ProtectionCivile】**  
Adjudant Bagayoko DJIBRIL      Division Infrastructure

B. **【Direction de Protection Civile】**  
Colonel Bah SAMOUCHE      Sous— Directeur Prévention Etude  
Colonel Dian B. SANGARE      Directeur Général Adjoint

28. **【AGETIPE】**  
M.Badara TRAORE      Chef des Projets  
Mme Thera F. THERA      Chef des Projets

29. **【Atelier Timbely Architecture】**  
M.Amadou Timbely      Architecte  
M.Issaka Timbely      Architecte

30. **【Energie Du Mali SA, Centre de Kati】**  
M.Issiaka SANOGO      Coordinateur, Chef du centre  
M.Brehima SANGARE      Ingénieur electricien  
M. TRAORE      Ingénieur eau

31. **【SOTELMA Direction des Réseaux et Infrastructures】**  
M.Boubacar SAKHO      Chef Service Exploitation et Maintenance

32. **【LABOGECE Sarl】**  
M.Nianti BOUARE      Directeur Général Ingénieur ENTPE

33. **【ICON Sarl】**  
M.Alassane TRAORE                      Directeur ,Ingénieur Génie Industrielle  
M.DIALLO                                      Ingénieur électricite
34. **【Ingenieur Structure】**  
M.SIDIBE                                      Ingénieur Structure
35. **【Métal Soudan Batiment】**  
M.Djiguiba TRAORE                      Directeur Général Adjoint
36. **【EGD】**  
M.Cheikna A. TRAORE                      Directeur Général  
Vice-President OPECOM
37. **【ETROBA sa】**  
M.Abdoulaye DICKO                      Directeur Général
38. **【EGENEB】**  
M.IsmaelDIALLO                              Directeur Général  
Président OPECOM
39. **【DABO Entreprise】**  
M.Younoussa DABO                      Directeur
40. **【EACA sarl】**  
M.Sidy SISSOKO                              Directeur Général  
Secrétaire Général OPECOM
41. **【TOLMALI】 Acier**  
M.Frederic BONILLA                      Directeur Général  
M.Mahamadou KEITA                      Responsable commercial
42. **【SOTAMALI】 Acier**  
M.Halim FERZOLI                              Directeur Général Adjoint
43. **【AZAR】 Parpaing**  
M.Jean AZAR                                      Directeur Général

【Japon】

44. Ambassade du Japon au Sengal

M.Seiichi HIGUCHI

Premier Secrétaire

45. JICA Bureau Sénégal

Takemichi SHIRAI

Directeur

Hiromichi MORISHITA

membre

## Appendice 4: Procès-Verbal des Discussions

## Appendice 4-1: Procès-Verbal 1



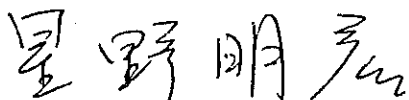
**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
RELATIVES A L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE  
POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT  
D'UN INSTITUT DE FORMATION DES MAITRES A KATI  
EN REPUBLIQUE DU MALI**

En réponse à la requête introduite par le gouvernement de la République du Mali (ci-après désignée « le Mali »), le gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet de construction et équipement d'un institut de formation des maîtres à Kati (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a délégué au Mali une mission d'étude du concept de base (ci-après désignée « la Mission ») dirigée par M. Akihiko HOSHINO, directeur de l'équipe de l'éducation et de la formation professionnelle, 2<sup>ème</sup> groupe du Département de la gestion de la coopération financière non-remboursable de la JICA, qui séjournera au Mali du 7 janvier au 29 janvier 2007.

Au terme des discussions et des certaines études sur le terrain, les deux parties ont confirmé les points mentionnés dans l'Appendice.

Fait à Bamako, le 11 janvier 2007



---

M. Akihiko HOSHINO  
Chef de mission  
Etude du concept de base  
Agence Japonaise de Coopération  
Internationale



---

Mme Bintou MAIGA  
Directrice Générale  
Cellule de Planification et de  
Statistique  
Ministère de l'Education Nationale  
République du Mali

## APPENDICE

### 1. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du Projet est d'accroître le nombre de nouveaux maîtres qualifiés au Mali, plus particulièrement dans le district de Bamako et dans la Région de Koulikoro, par la construction d'installations et la fourniture d'équipement pour l'Institut de Formation des Maîtres (IFM) à Kati.

### 2. ORGANISME RESPONSABLE ET ORGANISME D'EXECUTION DU PROJET

2-1. L'organisme responsable du Projet est le Ministère de l'Education Nationale.

2-2. L'organisme d'exécution du Projet est la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du Ministère de l'Education Nationale.

2-3. Les organigrammes du Ministère de l'Education Nationale et de la Cellule de Planification et de Statistique sont tels qu'ils sont présentés dans l'ANNEXE 1-1 et l'ANNEXE 1-2.

### 3. SITE DU PROJET

Le site faisant l'objet du Projet est la commune de Kati dans la région de Koulikoro, et le terrain de construction est acquis par l'Académie d'Enseignement (AE) de Kati. Le plan du site est indiqué dans l'ANNEXE 2.

### 4. CONTENU DE LA REQUETE DE LA PARTIE MALIENNE

#### 4-1. Formation faisant l'objet du Projet

Le Projet vise à la formation des enseignants pour le premier cycle et le second cycle de l'enseignement fondamental.

#### 4-2. Envergure des du Projet

L'envergure du Projet consiste à l'installation d'infrastructures d'enseignement normal dont la capacité d'accueil est de 600 élèves-maîtres (12 salles de classe ordinaires et d'autres installations annexées).

#### 4-3. Sélection des installations faisant l'objet du Projet

La partie malienne a présenté au titre de la requête finale la liste des installations mentionnées dans l'ANNEXE 3-1, et la Mission l'a confirmé. Après le retour au Japon, la Mission sélectionnera les installations faisant l'objet de la coopération sur la base des critères de sélection indiqués dans l'ANNEXE 4 pour procéder à la conception de base. Ainsi, les deux parties ont convenu que les installations indiquées dans l'ANNEXE 3-1 ne signifient pas nécessairement celles qui seront définitivement retenues par le Projet.

#### 4-4. Sélection des équipements faisant l'objet du Projet

La partie malienne a présenté au titre de la requête finale la liste des équipements mentionnés dans l'ANNEXE 3-2. La Mission vérifiera ces équipements au cours de l'étude au Mali qui se poursuit, et sélectionnera, après son retour au Japon, les équipements faisant l'objet de la coopération sur la base des critères de sélection indiqués dans l'ANNEXE 4 pour procéder à la conception de base.

ah

ah

## **5. SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON**

- 5-1. La partie malienne a pris bonne connaissance du système de la coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la Mission et mentionné dans l'ANNEXE 5.
- 5-2. La partie malienne a pris bonne connaissance des mesures nécessaires à prendre par la partie malienne, indiquées dans l'ANNEXE 6, pour un bon déroulement du Projet lorsque ce projet sera exécuté dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon, et s'est engagée à prendre lesdites mesures.

## **6. CALENDRIER DE L'ETUDE**

- 6-1. La Mission poursuivra l'étude au Mali jusqu'au 29 janvier 2007.
- 6-2. La Mission a expliqué qu'après l'élaboration d'un rapport abrégé de l'étude du concept de base, la JICA enverra au Mali une mission d'explication dudit rapport vers le mois de mai 2007, et la partie malienne a donné son accord.

## **7. AUTRES POINTS DISCUTES**

### **7-1. Positionnement de cette étude.**

La requête du présent Projet a été présentée au gouvernement du Japon dans le but d'atteindre l'objectif de « former 2450 enseignants qualifiés chaque année » stipulé dans le Programme Décennal pour le Développement de l'Education (PRODEC).

### **7-2. Acquisition d'un terrain du site pour le Projet**

Les deux parties ont confirmé que les droits d'utilisation du terrain ont été acquis par l'AE de Kati. La lettre d'attribution du site sera transmise aux membres consultants de la Mission avant le 29 janvier.

### **7-3. Dotation budgétaire**

La partie malienne s'est engagée à assurer la dotation budgétaire pour les travaux et prestations à effectuer à sa charge dans le cadre du Projet.

### **7-4. Affectation des personnels enseignants et administratifs.**

La partie malienne s'est engagée à affecter au moment approprié les personnels enseignants et administratifs nécessaires pour l'exécution du Projet.

### **7-5. Coûts de gestion et maintenance**

La partie malienne a confirmé la budgétisation des coûts nécessaires pour la gestion et la maintenance des installations et des équipements.

### **7-6. Activités du Comité de gestion pour la construction**

La partie malienne s'est engagée à faire fonctionner pleinement le comité de gestion pour la construction de l'IFM de Kati en vue de la réalisation du Projet.

*ah*

*JH*

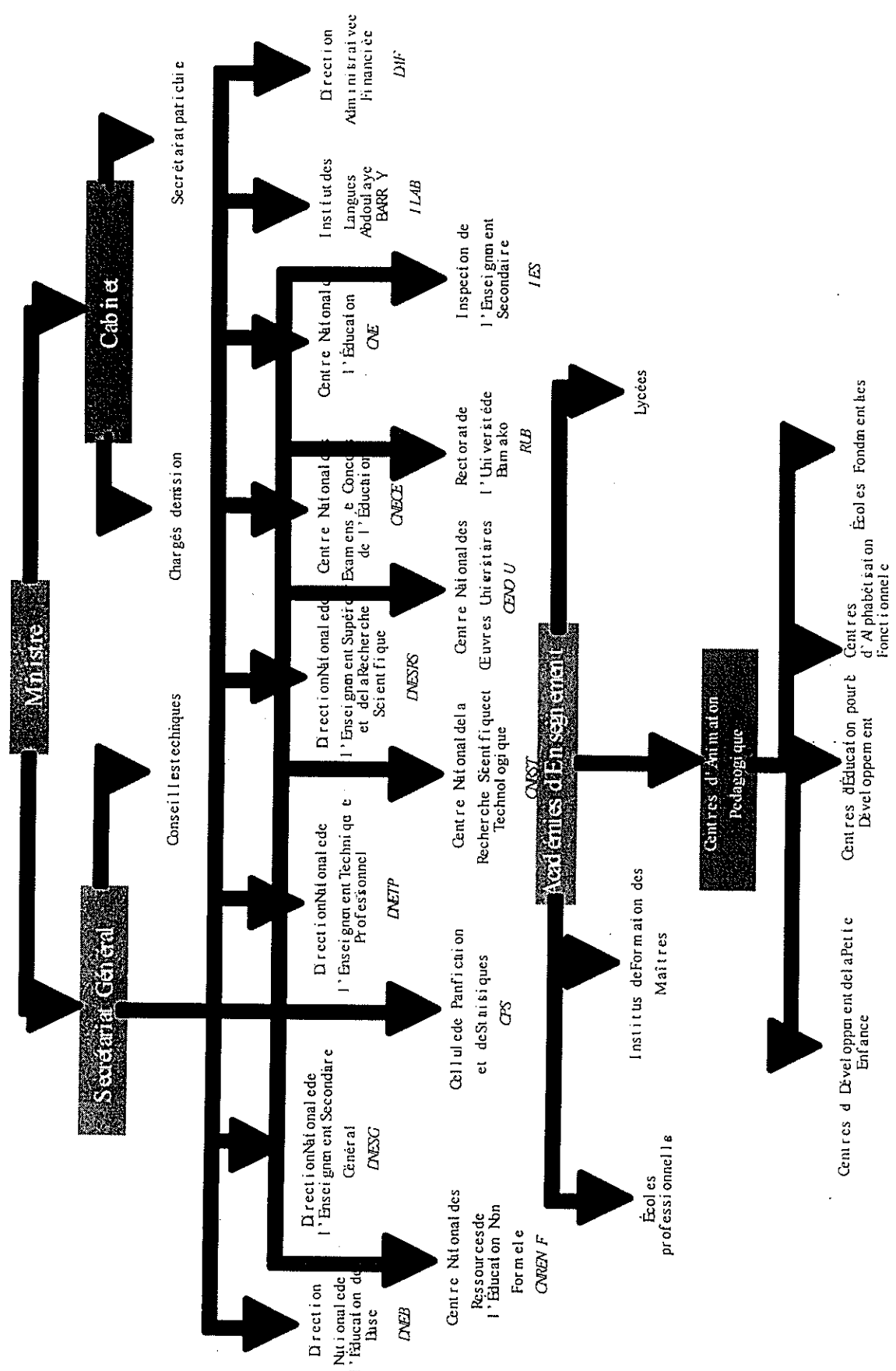
Liste des annexes

- ANNEXE 1-1 : Organigramme du Ministère de l'Education Nationale
- ANNEXE 1-2 : Organigramme de la Cellule de Planification et de Statistique
- ANNEXE 2 : Plan de délimitation de l'Institut de Formation des Maîtres de Kati
- ANNEXE 3-1 : Liste des installations demandées
- ANNEXE 3-2 : Liste des équipements demandés
- ANNEXE 4 : Critères de sélection des installations et équipements
- ANNEXE 5 : Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon
- ANNEXE 6 : Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

*ab*

~~ab~~

ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



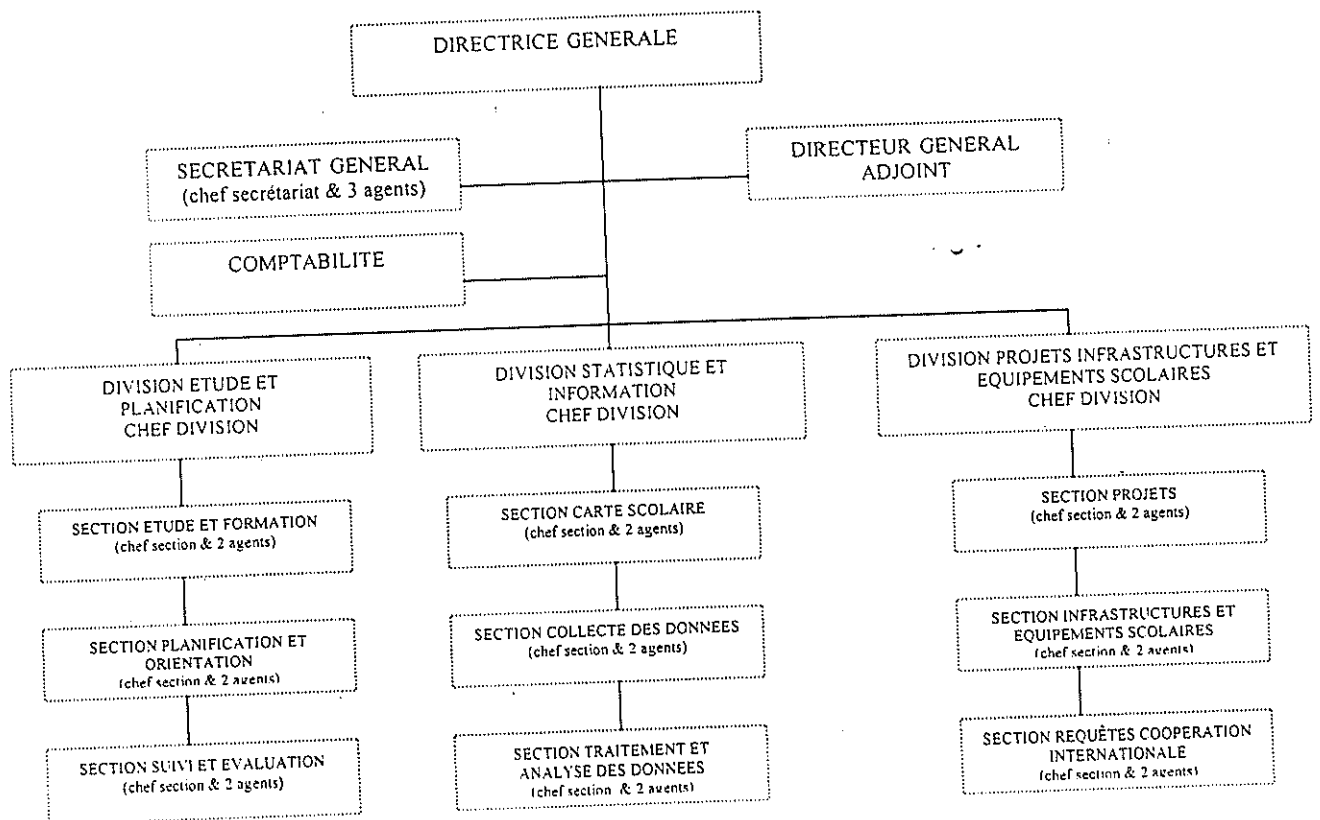
abu

abu

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
 -----  
 CELLULE DE PLANIFICATION  
 ET DE STATISTIQUE  
 -----

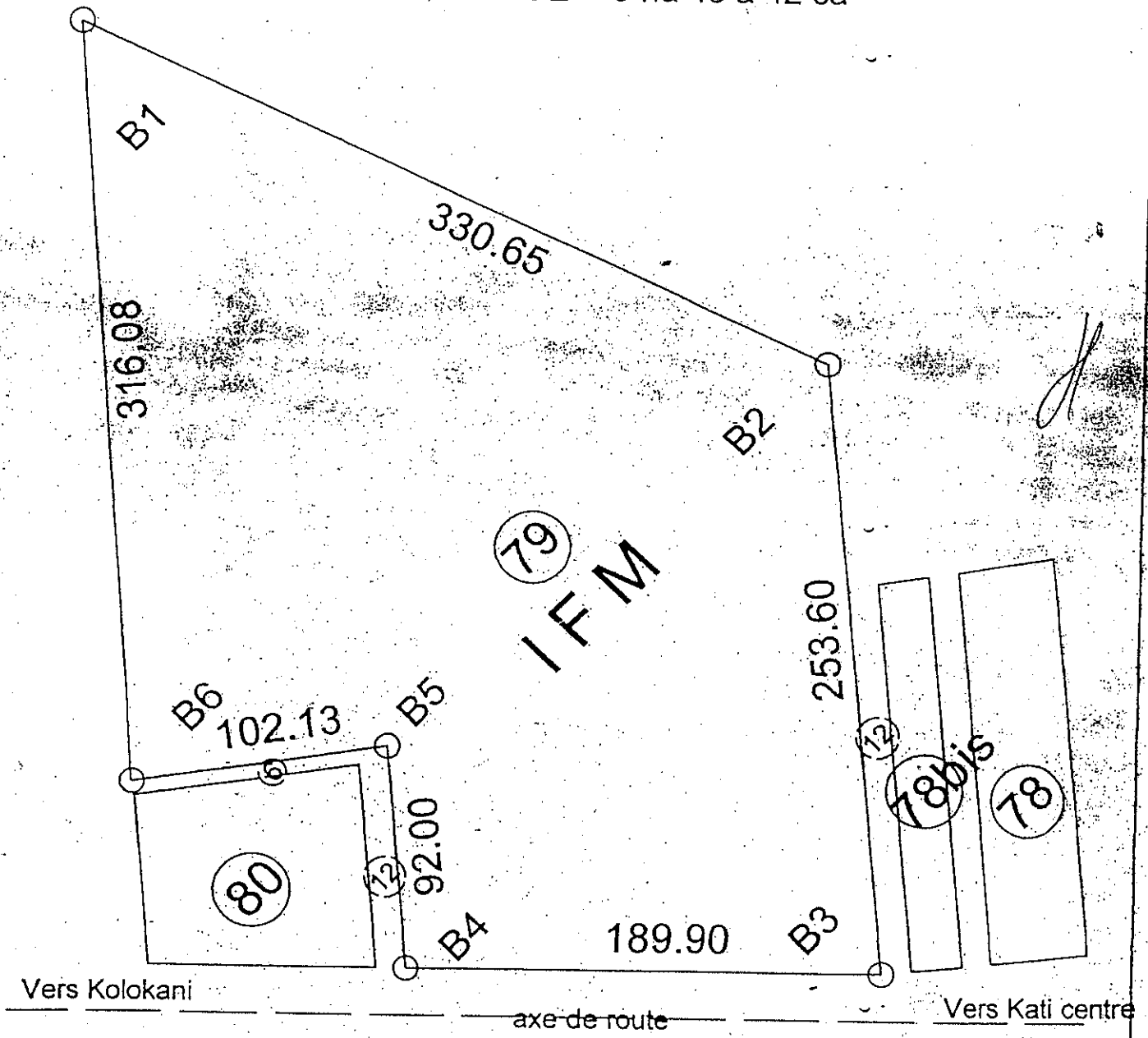
REPUBLIQUE DU MALI  
 Un Peuple- Un But - Une Foi  
 -----

**ORGANIGRAMME DE LA  
 CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE**





Plan de délimitation de l'Institut  
de Formation des Maîtres  
(IFM) Sise à Kati Farada  
SURFACE = 8 ha 48 a 42 ca



Echelle: 1/2500

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

*Handwritten signature*

Installations demandées

	Installation	Description	Ordre de priorité
1.	Locaux de formation	Salles de classe (12 salles de classe)	A
		Salle de documentation	B
		Salles spécialisées de science et technologie	A
		Atelier équipé pour la réalisation de matériel didactique	A
		Bibliothèque	A
		Magasin	A
		Foyer	B
		Salle informatique	A
		Toilettes et toilettes pour élèves	A
2.	Locaux d'administration	Bureau Directeur	A
		Bureau Directeur des études	A
		Secrétariat	A
		Bureau Surveillant	A
		Bureau Econome	A
		Salle des Professeurs	A
		Bureau CAD	B
		Infirmierie (salle de soins)	A
3.	Logements de fonction	Logement directeur	A
		Logement directeur des études	A
		Logement surveillant général	A
		Logement de l'économe	A
		Loge gardien	A
4.	Dortoir	Dortoir (300 places)	A
5.	Réfectoire	Réfectoire	A

ah

BZ



MINISTERE DE 'EDUCATION NATIONALE  
CELLULE DE PLANIFICATION ET DE  
STATISTIQUE

Republique du Mali  
Un Peuple-Un But-Une Foi

Propositions des Equipements de l'IFM de Kati

N°	DESIGNATION
1	Tables-bancs
2	Tables-métalliques
3	Tableaux muraux
4	Tableaux à chevalier
5	Armoires métalliques
6	Bureaux
7	Fauteuils ministre
8	Fauteuils demi-ministre
9	Chaises
10	Tables-maître
11	Bibliothèque en bois
12	Etagères bibliothèques
13	Ordinateurs et accessoires
14	Photocopieuses
15	Machines à reliure
16	Retroprojecteurs
17	Téléviseurs
18	Magnétoscope
19	Projecteur diapositif
20	Fax
21	Groupe électrogène
22	Lits metalliques à un niveau (superposable) ycompris matelas
23	avec couvertures en caoutchoucs
24	Equipements de base d'infirmierie, salles spécialisées et atelier
25	Ecran
26	Tableau flipchart
27	Materiels de laboratoires ( physique-chimie, sciences naturelles)
28	Kit pédagogique ( planches de sciences natuelles, cartes du globe,
29	appareils de mesure de capacité et de longueur)
30	Equipements de base de foyer, buanderie
31	Equipements de base refectoire et cuisine
32	Equipements sportifs
33	Equipements sanitaires( lavabo, glaces, WC, douches, pissoirs, colonnes de douche, robinets et accessoires.)
34	Equipements electriques(gaines, fils, prises, coffrets, reglettes, lampes,ventillateurs, climatiseurs et accessoires)
35	Equipements de téléphones( gaines, fils, prises, combinés et accessoires)
36	Equipements de sécurité incendie(extincteurs, bornes fontaines)
37	Logiciels de base(Word, Excel, Acces, Power Point, OutLook, Publisher Photoshop)
38	Connexion internet

ah

B31

## Critères de sélection des installations et équipements

1. Les installations et équipements faisant l'objet du projet seront sélectionnés sur la base des points suivants.
  - (1) Les installations et équipements qui sont indispensables pour la formation des enseignants, tels que ceux qui sont spécifiés dans le curriculum de l'IFM ou le curriculum de l'éducation fondamentale par exemple, et difficiles d'être remplacés par d'autres installations et équipements.
  - (2) Les installations et équipements qui ont été déjà introduits dans d'autres instituts de formation des maîtres, et dont l'efficacité est confirmée.
  - (3) Les installations et équipements dont le coût de gestion et maintenance n'est pas élevé, et que l'utilisation est facile.
  
2. Les installations et équipements indiqués ci-dessous ne font pas l'objet de la coopération financière non remboursable du Japon, même s'ils se conforment au standard de l'IFM.
  - (1) Ceux qui pourraient être utilisés dans le but autre que la formation des enseignants et la gestion et la maintenance de l'IFM,
  - (2) Ceux dont l'usage n'est pas clair, ou qui peuvent être remplacés par d'autres installations et équipements.
  - (3) Ceux dont l'approvisionnement des matériels et matériaux de maintenance est difficile au Mali.
  - (4) Ceux qui nécessitent une technique particulière pour la gestion et la maintenance, et ceux dont le coût de gestion et maintenance est élevé.
  - (5) les biens consommables tels que le linge.

ah

AH

## SYSTEME DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

La coopération financière non-remboursable consiste à mettre à la disposition d'un pays bénéficiaire un fonds non-remboursable lui permettant d'acquérir les installations, équipements et/ou services (services d'ingénierie, transport des produits, etc.), pour le développement économique et social du pays, sous les principes en accord avec les lois et règlements en vigueur au Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas fournie à travers le don des équipements en tant que tel.

### 1. Procédure de la coopération financière non-remboursable

Le programme de coopération financière non-remboursable du Japon est exécuté selon la procédure suivante :

Premièrement, la formule de candidature ou la requête pour la coopération financière non-remboursable soumise par un pays bénéficiaire est examinée par le Gouvernement du Japon (le Ministère des Affaires Étrangères) pour porter un jugement sur son éligibilité pour la coopération financière non-remboursable. Si la requête est jugée appropriée, le Gouvernement du Japon fait exécuter par la JICA une étude sur la requête.

Deuxièmement, la JICA exécute l'étude (ci-après désignée « l'étude du concept de base »), en principe sous contrat avec un ou des bureau(x) d'étude japonais.

Troisièmement, le Gouvernement du Japon évalue le projet pour voir s'il est adéquat au système de la coopération financière non-remboursable, sur la base du rapport de l'étude du concept de base préparé par la JICA et les résultats sont par suite soumis au conseil des ministres pour approbation.

Quatrièmement, le projet, une fois approuvé par le conseil des ministres, devient officiel par l'Échange de Notes (ci-après désignée « E/N ») signé par le Gouvernement du Japon et le gouvernement du pays bénéficiaire.

Finalement, l'exécution du projet est assurée par le gouvernement du pays bénéficiaire. Pour le bon déroulement du projet, la JICA assiste le pays bénéficiaire conformément aux « Directives de l'approvisionnement » en matière de recommandation de consultant, appel d'offres, conclusion de contrats, et autres opérations nécessaires.

### 2. Statut de l'Étude

#### 1) Contenu de l'étude du concept de base

Le but de l'étude du concept de base (ci-après désignée « l'Étude ») effectuée par la JICA sur un projet demandé (ci-après « le Projet ») est de fournir un document de base nécessaire à l'évaluation du Projet par le Gouvernement du Japon. Le contenu de l'Étude est le suivant : a) Confirmer l'arrière-plan, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaires de l'exécution du Projet. b) Évaluer la pertinence du Projet à être exécuté sous le système de coopération financière non-remboursable aux points de vue technologique, social et économique. c) Confirmer les éléments convenus par les deux parties, relatifs au concept de base du Projet. d) Préparer un plan de base du Projet, et e) Estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance lors de l'exécution du

cah

BAH

Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature du Procès-verbal des Discussions.

## 2) Sélection de consultants

En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Échange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé.

## 3. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

### 1) Échange de Notes (E/N)

La coopération financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements, dans lesquelles sont confirmés les objectifs du projet, la période d'exécution, les conditions et le montant de la coopération financière, etc.

2) « La période de la coopération financière » signifie une année fiscale japonaise dans laquelle le Conseil des ministres donne l'approbation au projet. Dans cette année fiscale, toutes les procédures, telle que l'échange des Notes, la conclusion des contrats avec un ou des bureau(x) d'étude et un ou des entrepreneur(s) et le règlement final vis-à-vis de ces sociétés, doivent être achevées.

Toutefois, en cas de retard dans la livraison, l'installation ou la construction dû à des facteurs imprévus tels que le désastre naturel, la période de la coopération financière peut être prolongée pour une année fiscale au maximum sous condition d'un accord mutuel entre les deux gouvernements.

3) En principe, les produits et services (y compris le transport) japonais ou bien du pays bénéficiaire doivent être achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.

La coopération financière non-remboursable pourrait être utilisée pour l'achat des produits et services d'un pays tiers, si les deux gouvernements le jugent nécessaire.

Toutefois, les principaux contractants, c'est-à-dire, le consultant, l'entrepreneur ou l'entreprise d'approvisionnement, sont limités aux « nationaux japonais ». (Les termes « nationaux japonais » signifient personnes physiques de la nationalités japonaise ou personnes morales japonaises dirigées par les personnes physiques de nationalité japonaise.)

### 4) Nécessité de la « vérification »

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée par le gouvernement conclura des contrats en terme de yen japonais avec les nationaux japonais. Ces contrats seront vérifiés par le Gouvernement du Japon. Cette « vérification » est jugée nécessaire pour assumer la responsabilité d'explication devant les contribuables japonais.

### 5) Mesures qui doivent être prises par le gouvernement du pays bénéficiaire

a) acquérir le terrain nécessaire comme site(s) du projet et dégager, niveler et aménager ces terrains avant le commencement des travaux de construction,

b) fournir des installations, telles que systèmes d'alimentation en électricité et en eau et système d'assainissement, ainsi que les autres systèmes auxiliaires dans et autour des sites du projet,

ah

ah

- c) prendre en charge toutes les dépenses pour l'exécution rapide du déchargement et du dédouanement dans le port de débarquement du pays bénéficiaire ainsi que le transport intérieur des produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable.
- d) exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaire, concernant la fourniture des produits et services effectuée en vertu des contrats vérifiés,
- e) accorder aux nationaux japonais dont les services pourraient être nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches.

6) « Utilisation adéquate »

Le pays bénéficiaire est requis d'opérer et de maintenir de manière appropriée et effective les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, ainsi que de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance aussi bien que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

7) « Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés du pays bénéficiaire.

8) Arrangement bancaire (B/A)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée devra ouvrir un compte bancaire au nom du gouvernement du pays bénéficiaire dans une des banques japonaises (ci-après désignée « la Banque »). Le Gouvernement du Japon exécutera la coopération financière en effectuant des versements en yens japonais pour couvrir les obligations assumées par le gouvernement du pays bénéficiaire ou par l'autorité désignée en vertu des contrats vérifiés.
- b) Les versements seront effectués lorsque la demande de paiement aura été présentée par la banque au Gouvernement du Japon en vertu de l'autorisation de paiement (A/P) émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou l'autorité désignée.

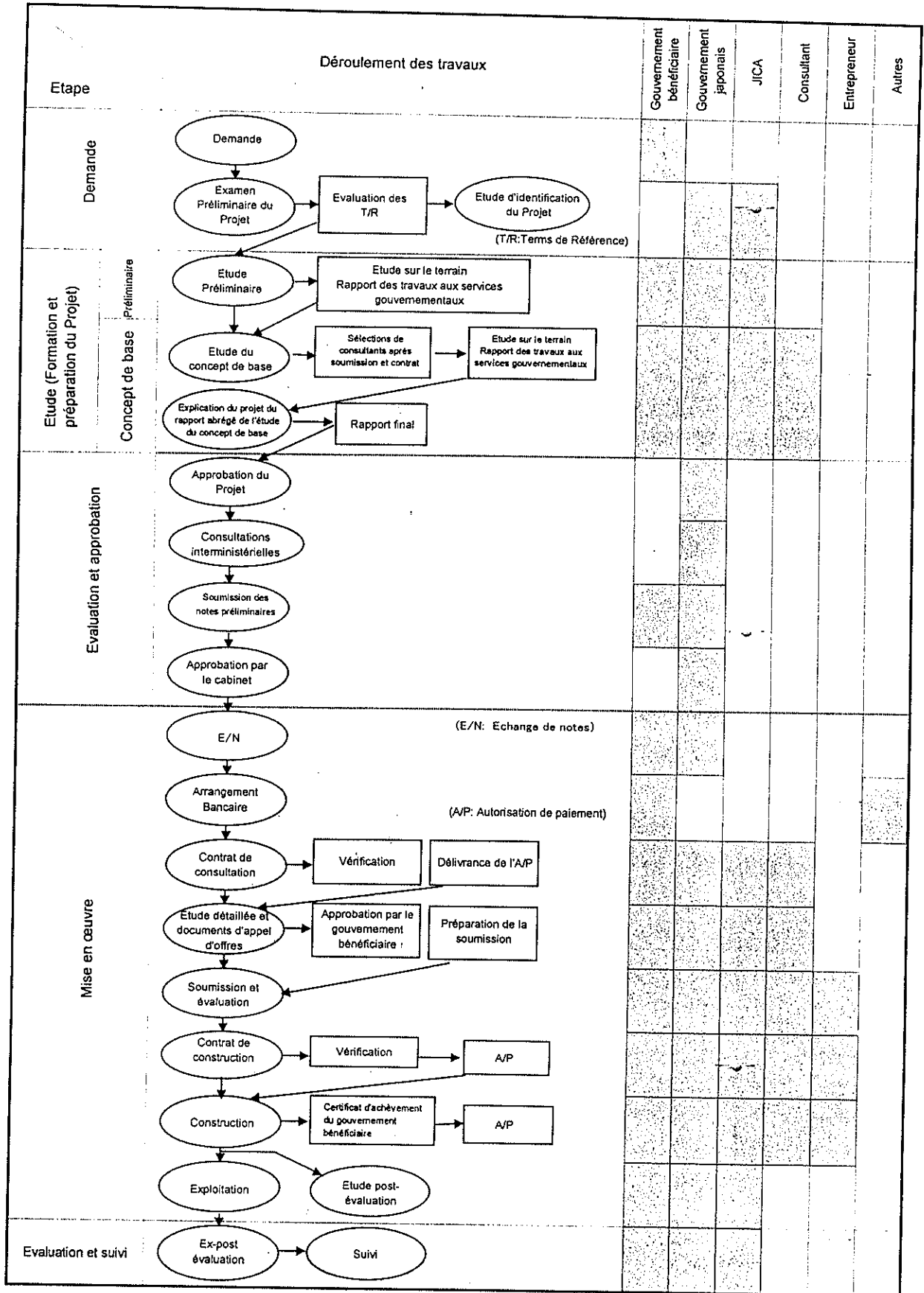
9) Autorisation de paiement (A/P)

Le gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la Banque une commission de notification d'une autorisation de paiement et les commissions de paiement.

ah

BF

Schéma d'écoulement de la procédure de la coopération financière non-remboursable



ah

BB

## Principaux travaux à exécuter par chaque gouvernement

N°	Éléments	Couvert par la partie japonaise	Couvert par la partie malienne
1	Acquérir le terrain		●
2	Dégager, niveler et remblayer le site si nécessaire		●
3	Construire portes et clôtures dans et autour du site		●
4	Construire l'aire de parking (dans le site, s'il y en a)	●	
5	Construire les pistes		
	1) dans le site	●	
	2) en dehors du site		●
6	Construire le bâtiment	●	
7	Fournir les installations pour la distribution en électricité, alimentation en eau, assainissement et d'autres installations secondaires		
	1) Électricité		
	a. ligne de distribution jusqu'au site		●
	b. branchement d'abonné et lignes intérieures dans le site	●	
	c. disjoncteur sur circuit principal et transformateur	●	
	2) Alimentation en eau		
	a. canalisation de distribution d'eau de ville jusqu'au site		●
	b. système de distribution dans le site (réservoirs de réception et surélevé)	●	
	3) Drainage d'eau		
	a. canalisation de drainage public jusqu'au site (eaux de pluie et autres)		●
	b. système de drainage dans le site (eaux w.c. déchets ordinaires, eaux de pluie et autres)	●	
	4) Système de téléphone		
	a. ligne principale de téléphone jusqu'au répartiteur principal (MDF) pour le bâtiment		●
	b. répartiteur principal et l'extension après le répartiteur	●	
	5) Mobilier et équipement		
	a. mobilier général		●
	b. équipement du projet (tables, chaises, etc.)	●	
8	Régler les commissions suivantes pour la banque japonaise sur les services bancaires basés sur l'A/B (Arrangement bancaire)		
	1) commission de notification de A/P (Autorisation de paiement)		●
	2) commission de paiement		●
9	Assurer le déchargement et dédouanement au port de débarquement dans le pays bénéficiaire (Mali)		
	1) transport maritime ou aérien des produits du Japon au pays bénéficiaire	●	
	2) exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement		●
	3) transport à l'intérieur du pays du port de débarquement aux sites du projet	(●)	(●)
10	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires à propos de la fourniture des produits et des services effectuée en vertu des contrats vérifiés les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaires afin qu'ils puissent exécuter leur travail.		●
11	Exonérer les nationaux japonais des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges imposées dans le pays bénéficiaires, à l'égard de la fourniture des produits et service effectuée en vertu des contrats vérifiés.		●
12	Maintenir et utiliser adéquatement et efficacement les installations construites et équipements acquis par la coopération financière non-remboursable		●
13	Prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non remboursable indispensable pour le transport et l'installation des équipements		●

ah

De

## Appendice 4-2: Procès-Verbal 2



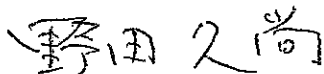
**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR  
LA MISSION D'EXPLICATION DU RAPPORT ABREGE DE  
L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE  
POUR  
LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT  
D'UN INSTITUT DE FORMATION DE MAITRES A KATI  
EN REPUBLIQUE DU MALI**

L'Agence japonaise de coopération internationale (désignée ci-après "la JICA") a délégué en République du Mali (ci-après désignée "le Mali") une Mission d'étude du concept de base pour le Projet de construction et équipement d'un Institut de Formation de Maîtres à Kati (ci-après désigné "le Projet") en janvier 2007. A l'issue des discussions avec les responsables concernés du gouvernement du Mali, d'une étude de terrain et de l'analyse au Japon, un projet de rapport abrégé de l'étude du concept de base a été établi.

La JICA a délégué du 16 au 24 mai 2007 une mission d'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base (ci-après désignée "la Mission") conduite par M. NODA Hisanao, Chef du bureau, Bureau de la JICA au Sénégal, pour expliquer ledit rapport ainsi que pour discuter avec la partie malienne.

Au cours des discussions, les deux parties ont confirmé les points principaux indiqués en appendice.

Fait à Bamako, le 23 mai 2007



---

M. NODA Hisanao  
Chef de mission  
Mission de l'Etude du concept de base  
Agence japonaise de coopération internationale  
(JICA)



---

Mme MAIGA Bintou  
Directrice Générale  
Cellule de Planification et de Statistique  
Ministère de l'Education Nationale  
République du Mali

## Appendice 5: Références / Documents Obtenus

## 5. Références / Documents Obtenus

No	Titre	Format	Original/ Copie	Issue par:	Annee de Parution
1	POLITIQUE DE FORMATION INITIALE DES MAITRES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	Dossier info	copie	Ministere de l'Education Nationale (MEN) Section Formation Initiale	N/A
2	Plan stratégique 2007-2010 de mise en œuvre des objectifs de la Politique de formation continue des maîtres	Dossier info	copie	MEN Section Formation Initiale	N/A
3	PROGRAMMES DE LEGISLATION SCOLAIRE ET DE MORALE PROFESSIONNELLE DES INSTITUTS DE FORMATION DE MAITRES	Dossier info	copie	MEN Section Formation Initiale	N/A
4	ANNUAIRE DES STATISTIQUES SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	Dossier info	copie	MEN DAF (Direction Administrative et Financiere)	1999/2000, 2000/01, 2001/02, 2002/03, 2003/04, 2004/05 2005/06
5	Cadre logique du PISE II 2006-2008 Version finale	Dossier info	copie	MEN CPS (Cellule de Palanification et statistiques)	N/A
6	Programme d'investissement pour le Secteur de l'Education Descriptif de la Seconde Phase (2006- 2008) Version finale	Dossier info	copie	MEN CPS	N/A
7	Cadre de dépenses à moyen terme DU SECTEUR DE l'ÉDUCATION 2006-08	Dossier info	copie	MEN CPS	Avril 2006

8	La lettre de politique éducative DU MALI	Dossier info	copie	MEN CPS	N/A
9	Curriculum de l'Enseignement Fondamental Guide du maître	Dossier info	copie	MEN Section Curriculum	Decembre 2005
10	Evaluation De la Phase I (2001-2005) du PISE	Document en papier	Copie	MEN CPS	Septembre 2006
11	PISE II	Document en papier	Copie	MEN CPS	N/A
12	Project Appraisal Document for a Second Education Sector Investment Program	Document en papier	Copie	Banque Mondiale	Juin 2006
13	Mali Policy Framework	Document en papier	Original	Ambassade du Canada	Septembre 2001
14	CSLP FINAL	Document en papier	Copie	MEN CPS	Mai 2002
15	Borderau des Prix Unitaires	Document en papier	Copie	Ministere de Construction Direction Nationale de l'Urbanisme et l'Habitat	Juin 2004
16	Devis estimatif pour les Projets de Construction de l'Institut de Formation des Maitres a Nara, Sikasso, Tominian et Koro	Document en papier	copie	Atelier Timbely Architectures (Consultant Local)	Mars 2003
17	Avant-Projet Sommaire/Detaille IFM Tominian/Nara	Document en papier	Original	MEN CPS	Mars 2003
18	Projet de Construction de l'Institut de Formation des Maitres a Nara, Sikasso, Tominian et Koro Devis Estimatif	Document en papier	Original	MEN CPS	Mars 2003

19	Statistiques climatiques de Bamako 1995-2004	Document en papier	Copie	Ministere de Construction Direction Nationale de l'Urbanisme et l'Habitat	2004
20	Composante Architecturale pour L'IFM de KATI	Document en papier	Copie	MEN CPS	Jan 2007
21	Liste des Equipements	Document en papier	Copie	MEN CPS	Jan 2007
22	Listes des equipements (mobilier) Specifications et dimensions	Document en papier	Copie	MEN CPS	Jan 2007
23	Listes des equipements du laboratoire	Document en papier	Copie	MEN Centre de Curriculum	Jan 2007
24	Recueil des textes sur la construction	Document en papier	Copie	Ministere de l'habitat et de l'urbanisme	NA

## APPENDICE

### 1. Contenu du Rapport abrégé (projet) de l'Etude du concept de base

La partie malienne a donné son accord de principe au contenu du rapport abrégé de l'Etude du concept de base expliqué par la Mission, et l'a accepté.

### 2. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La partie malienne a confirmé de nouveau le système de la Coopération financière non-remboursable du Japon ainsi que les dispositions à prendre par la partie malienne, stipulés en Annexes 5 et 6 du procès-verbal des discussions signé le 11 janvier 2007 et également expliqué par la Mission.

### 3. Calendrier provisoire de l'Etude

La JICA établira le rapport final sur la base des résultats des discussions relatives au rapport abrégé de l'étude du concept de base, et le fera parvenir à la partie malienne avant août 2007.

### 4. D'autres points discutés

#### 4-1 Installations et équipements faisant l'objet du Projet

Au cas où le gouvernement du Japon déciderait définitivement l'exécution du présent Projet, les installations et équipements indiqués en **Annexe-1** feront l'objet du Projet.

#### 4-2 Coût estimé du Projet

Le coût estimé du Projet est provisoire, et le gouvernement du Japon l'examinera plus profondément pour approbation de l'exécution de ce Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon.

#### 4-3 Principales dispositions à prendre par la partie malienne

La Mission a expliqué les dispositions à prendre par la partie malienne ainsi que son calendrier d'exécution, comme mentionnés en **Annexe-2**, lorsque ce Projet sera exécuté. La partie malienne a compris cette explication, et s'est engagée à inscrire dans le budget national exercice 2008 les coûts des travaux à exécuter avant le démarrage de la construction, et dans le budget national exercice 2009 les coûts des travaux à exécuter avant l'ouverture de l'établissement.

#### 4-4 Système de gestion et de maintenance des installations faisant l'objet du Projet

*De*

*13/7*

La partie japonaise a rappelé la nécessité d'assurer la mise en place des personnels et la dotation budgétaire relatifs à la gestion et la maintenance des installations faisant l'objet du Projet. Par la suite, la partie malienne a exprimé qu'elle établira la même organisation que celle des IFM existants, ce qui est institué par le décret n°00-600/P-RM du 4 décembre 2000, et que la partie malienne assurera le budget nécessaire pour la gestion et la maintenance des installations. La Mission l'a compris, et a demandé à la partie malienne l'exécution sans retard de ces tâches.

**Annexe-1** : Liste des installations et équipements faisant l'objet du Projet

**Annexe-2** : Dispositions à prendre en charge par la partie malienne

*Abu*

*127*

## INSTALLATIONS FAISANT L'OBJET DU PROJET

Installation	Désignation et nombre de blocs	Désignation et nombre de pièces
Locaux de formation	Bloc de salles de classe x 4	Bloc de salles de classe : 3 salles de classe ordinaires
	Bloc laboratoire x 1	Bloc laboratoire : 2 laboratoires, 2 salle de préparation
	Bloc bibliothèque x 1	Bloc bibliothèque : salle de lecture, bibliothèque, salle informatique, salle d'attente, infirmerie, salle de repos, magasin, 2 toilettes
	Bloc sanitaire x 2	Type A-1 (4 cabines pour garçons, 4 cabines pour filles) x 2 blocs
Locaux d'administration	Bloc administratif x 1	Bloc administratif : bureau du directeur, bureau du directeur des études, secrétariat, salle de documentation, atelier de confection de matériel didactique, salle des professeurs, magasin de matériels pédagogiques, bureau du surveillant général, bureau de l'économe, 2 toilettes pour professeurs
Locaux d'habitation	Logement du Directeur	Salle de séjour/manger, 4 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du directeur des études	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du surveillant général	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement de l'économe	Salle de séjour/manger, 3 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Logement du gardien	Salle de séjour/manger, 2 chambres, cuisine, 2 toilettes
	Dortoir : type A x 2 blocs	Dortoir type A : 4 chambres
	Dortoir : type B x 4 blocs	Dortoir type B : 3 chambres, salle de douche
	Dortoir : type C x 1 bloc	Dortoir type C : 3 chambres
	Dortoir type D x 1 bloc	Dortoir type D : 3 chambres, 1 chambre de surveillant
	Bloc du Hall polyvalent x 1 bloc	Bloc du hall polyvalent : hall polyvalent (réfectoire, foyer, salle de conférence), office de préparation, stockage alimentaire, magasin, cuisine)
	Toilettes x 3 blocs	Type A2 : (2 cabines pour garçons, 2 cabines pour filles) x 1 bloc Type B 1 bloc à 8 cabines pour garçons, 1 bloc à 8 cabines pour filles
	Local technique x 1 bloc	Local électrogène, local électrique, local pompe, réservoir d'eau



## MOBILIERS ET MATERIELS FAISANT L'OBJET DU PROJET

<b>Bâtiments des salles de classe</b>	salles de classe	Chaises-bureaux pour élève(300)bureaux en fer pour professeur(12) chaises pour professeur(12), tableaux blancs (12)
<b>Bâtiments des laboratoires</b>	laboratoires	tabourets (52)
	salles de préparations	tables de travail(2)chaises (2),commodes en fer (6)
<b>Bibliothèque</b>	salle de lecture	chaises empilables(52), chaise (1),chaises pliantes (4) tables de lecture (8),étagères (20),portes magazines (2),chariot (1),commode en bois (1)
	réserve	étagères(10)
	salle informatique	bureaux d'ordinateurs(20), chaises (22), tables de travail (2)
	infirmerie	chaise (1) tabourets (2),chariot inoxydable (1),table d'examen (1) commodes en fer (2),paravent (1)
	salle de repos	lits simples(3)
	salle d'attente	bancs (3)
<b>Hall polyvalent</b>	hall polyvalent	chaises empilables(100)tables multi usage(50)
	Magasin	chaises empilables(100)
<b>Bâtiments administratifs</b>	bureau du directeur	bureau de travail(1),fauteuil du ministre (1),chaises pliantes (4),commode en bois (1)
	secrétariat	bureau de travail(1)chaise (1),chaises pliantes (4),commode en bois (1)
	bureau du directeur des études	bureau de travail(1),fauteuil de demi ministre (1) chaises pliantes (4) commode en bois (1)
	Atelier de confection du matériel pédagogique	tables de travail (2),tabourets (8)
	magasin	commode en fer (2)
	salle des professeurs	bureaux en fer(12)chaises (24) armoires (2) commode en fer (1) tableau blanc (1)
	bureau du surveillant général	bureau de travail(1),fauteuil de demi ministre(1) ,chaises pliantes (2),commode en bois (1)
	bureau économiste	bureau de travail(1),fauteuil de demi ministre (1) ,chaises pliantes (2),tabouret (1)
	Salle de documentation	Etagères (20)
	<b>Dortoirs</b>	dortoirs
chambre de Surveillant		bureau de travail(1)chaise (1),lit simple (1)

*ala*

*BA*

## EQUIPEMENTS FAISANT L'OBJET DU PROJET

Numéro	Nom de l'équipement	Qté
Equipement du laboratoire pour SNPC		
N1	Loupe (Petite)	5
N2	Loupe (Grande)	5
N3	Cuves à dissection	5
N4	Trousse à dissection	5
N5	Modèle d'un Torse humain	1
N6	Modèle d'une Squelette humaine	1
N7	Encéphale démontable	1
N8	Microscope optique	5
N9	Lames porte objets	1
N10	Lamelles couvre objets	1
N11	Coffrets pour lames	1
N12	Echantillons de roches	1
N13	Logiciel didactique (CD-rom)	1
Equipement du laboratoire pour MPC		
M1	Dispositif pour étude de la poussée d'Archimède	5
M2	Manoscope à eau	5
M3	Vases communicants	5
M4	Cloche à vide	5
M5	Densimètre	5
M6	Anneau de S'Gravesande	5
M7	Balance Roberval	5
M8	Masses marquées en laiton	5
M9	Boîte de masses à crochets	5
M10	Dynamomètre linéaire (5N)	5
M11	Dynamomètre linéaire (10N)	5
M12	Poulie sur Chape de démonstration	1
M14	Appareil pour l'étude de la dilatation linéaire (Pyromètre)	1
M16	Thermomètre de démonstration	5
M17	Thermomètres à liquide rouge	5
M18	Ensemble électrostatique	5
M19	Boussole	5
M20	Rhéostats	5
M21	Centrifugeuses à main	5
M23	Oscilloscope	5
M24	Pressiomètre	1
M25	Multimètre	5

ak

BY

M26	Coffret émetteur et récepteur radio	5
M27	Générateur de fonctions	5
M28	Ensemble modèles moléculaires	5
M29	Tableau périodique illustré	1
M30	PH mètre	5
Matériel Didactique de Base pour les Généralistes		
G1	Série de mesures de capacité	7
G2	Globe Terrestre	7
G3	Carte Géographique du Mali (Relief)	1
G4	Carte d'Afrique (Politique et Physique)	1
G5	Carte du Monde, Planisphère(Politique et Physique)	1
G6	Planches de sciences naturelles	1
G7	Niveau d'eau	7
G8	Boussole	7
G9	Thermomètre mural	7
G10	Chaîne d'arpentaire	7
G11	Balance	7
G12	Série de mesure de poids	7
Equipement Informatique		
C1	Jeu d'Ordinateur Desktop pour l'administration et l'enseignement	5
C2	Onduleur (Petite)	5
C3	Imprimante	5
C4	Equipement de connexion pour un réseau LAN avec fil.	1
C11	Jeu d'Ordinateur Desktop pour entraînement et travail personnel(dans la salle informatique)	20
C12	Jeu d'Ordinateur Desktop pour la bibliothèque	1
C13	Serveur et équipement de connexion pour réseau LAN sans fil.	1
C14	Onduleur (Petite)	1
C15	Onduleur (Grande)	1
C16	Imprimante	2
C17	Scanner	1
Equipement d'audio-visuel		
AV1	Ensemble de Projecteur multimédia	3
Equipement d'Imprimante		
P1	Photocopieur numérique	2
P2	Photocopieur numérique (pour Atelier de Confection)	1
P3	Machine a reliure gabarit	2

an

34

**DISPOSITION A PRENDRE EN CHARGE PAR LA PARTIE MALIENNE**

<b>Travaux à achever par la partie malienne avant le commencement des travaux de la partie japonaise</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux de démolition des bâtiments existants</li><li>- Nivellement et terrassement du terrain</li></ul>
<b>Travaux à achever par la partie malienne avant l'ouverture de l'IFM de Kati</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Travaux d'installation/raccordement des infrastructures</li><li>- Travaux de clôture du site ainsi que ceux de mur de séparation des logements</li><li>- Travaux d'aménagement de l'accès intérieur dans le site</li><li>- Travaux d'aménagement du terrain de basket-ball</li><li>- Travaux d'aménagement du terrain de football</li><li>- Travaux d'aménagement des postes de gardien</li><li>- Installation du groupe électrogène</li></ul>

slr

BT